

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 15 JUIN 2023
Nombre des Membres en exercice : 77

**OBJET : 2023-03-22 - SUBVENTIONS (7.5.2) – ATTRIBUTION ET
AUTORISATION DE VERSEMENT DE SUBVENTIONS POUR
DIVERSES ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2023**

DATE DE CONVOCATION : 8 JUIN 2023

DATE DE PUBLICATION : 19 JUIN 2023

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	FONTAINE André, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, AMMARI Christelle (ayant la procuration de PICARD Denis), BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, ZAPOTINY Stéphane (ayant la suppléance de POIRSON Elisabeth), STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre (à compter de la 2023-03-06), PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe (ayant la procuration de KNAPEK Patrice à compter de la 2023-03-38), GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice (départ à compter de la 2023-03-38), DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia (ayant la procuration de MARTIN Vincent), GASPAR Isabel (ayant la procuration de MONALDESCHI Philippe), TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de LALANCE Corinne), CARON Jean-François (ayant la procuration de MARIN Karine), TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, JOUBERT Roger, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, DEPAILLAT Bernard (à compter de la 2023-03-04 et ayant la procuration de TARDY Yvan), HENNEBERT Philippe, DURANTAY Corine (ayant la suppléance de MANSION François), MATTE Jean-François, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), HARMAND Aide, DICANDIA Chantal (ayant la procuration de BONJEAN Myriam), ADRAYNI Mustapha, RIVET Lionel (ayant la procuration de CHANTREL Nancy), HEYOB Olivier (ayant la procuration de MASSELOT Catherine), ASSFELD LAMAZE Christine, BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien (ayant la procuration de ERDEM Olivier), LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, GUEGUEN Marie (ayant la procuration de ALLOUCHI-GHAZZALE Malika), MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Étaient excusés :</u>	TARDY Yvan, FONTANA André, PICARD Denis, POIRSON Elisabeth, SEGALT Jean-François, MONALDESCHI Philippe, ROSSO Michel, LALANCE Corinne, MARIN Karine, MANSUY Thierry, MARTIN Vincent, MANSION François, CHENOT Tony, ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, CHANTREL Nancy, BONJEAN Myriam, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier.
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2023-03-37 : 11 avis de procuration. De 2023-03-38 à la fin : 12 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	5 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Christine ASSFELD LAMAZE
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2023-03-03 : 54 PRESENTS. De la 2023-03-04 à la 2023-03-05 : 55 PRESENTS. De la 2023-03-06 à la 2023-03-37 : 56 PRESENTS. De la 2023-03-38 à la fin : 55 PRESENTS.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2023-03-03 : 65 VOTANTS. De la 2023-03-04 à la 2023-03-05 : 66 VOTANTS. De la 2023-03-06 à la fin : 67 VOTANTS.

Les projets associatifs pour lesquels l'octroi de subventions est proposé en 2023 sont conformes aux critères d'éligibilité mentionnés dans le Règlement d'Intervention en faveur du tissu associatif de la CC2T mis à jour en 2018 (délibération N°2018-05-26 du 27 septembre 2018). Le règlement d'intervention précise que la collectivité subventionne les projets associatifs répondant aux critères suivants :

- Un rayonnement sur le territoire communautaire et participation à la promotion de la collectivité et du territoire,
- Une démarche de développement durable et de citoyenneté.

Ce règlement prévoit deux cas de figure :

Cas général : enveloppe de 46 000 € au budget 2023

L'aide financière concerne des projets et des manifestations précis, mais en aucun cas le fonctionnement courant de l'association. L'acquisition de matériel n'entre pas dans le cadre de cette aide. Elle est ponctuelle et n'implique aucun renouvellement systématique. Les demandes doivent être faites avant le 31 mars de l'année d'organisation de la manifestation.

Cas particulier : subventions exceptionnelles : enveloppe de 5 000 € au budget 2023

Le projet revêt un caractère exceptionnel du fait de son fort rayonnement communautaire et de son impact sur le territoire. Le projet doit en outre, revêtir un intérêt général, être non lucratif et en lien avec les domaines de compétences de la CC2T. Les demandes peuvent être faites à tout moment au cours de l'année.

Certaines associations, qui ont des manifestations récurrentes ou une production de spectacles régulière, font l'objet de conventions pluriannuelles. C'est le cas pour les associations suivantes : TOTA COMPANIA, Théâtre de CRISTAL, ALPAM MAN'OK, SCIC TURBUL'LANCE.

MANIFESTATIONS CULTURELLES :

Montant global de 14 215 € individualisé comme suit :

Nom Association	Projet 2022	Montant proposé de subvention
Tota Compania	Convention triennale 2022-2024 Organisation d'ateliers théâtre, organisation des Renc'arts, organisation de la manifestation Tota Familia, création d'une pièce itinérante pour les villages du territoire	3 000 €
Théâtre de Cristal	Convention triennale 2021-2023 Ateliers théâtre amateur adulte, stages pendant les vacances, école du cirque, spectacle sur le thème de la précarité alimentaire	3 500 €
Compagnie ALPAM MAN'OK	Convention triennale 2022-2024 Animation culturelle du nord toulouais	2 000 €
SCIC TURBUL'LANCE (JDM)	Convention pluriannuelle 2021-2023 Festival Jardin Du Michel - 2 au 4 juin - TOUL	Versement anticipé déjà effectué Délibération du 2 mars 2023
MJC Toul	Soutien aux orchestres de la MJC Toul Break Battle	2 000 €
Autrement Dit	Création et finalisation du spectacle "LE BANQUET Suite et fin"	750 €
Radio Club Écouteurs Lorrains	Journée démonstration Radio amateurs 17 juin 2023 - Foug	165 €

Mis en ligne le 19/06/2023 à 16h35

REÇU EN PREFECTURE

le 19/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20230615-2023_03_22-

Compagnie Du Héron	Création de la première édition d'une fête du théâtre "la Héronnière" Samedi 2 septembre - Domèvre en Haye	800 €
GONDRE'LIVRES	Festival Gondreville est Ludique 4ème édition Samedi 1er et dimanche 2 avril 2023 - Gondreville	500 €
SCIC TURBUL'LANCE (JDM)	Le Jardin des Mômes – journée scolaire au JDM le 1^{er} juin 2023 – prise en charge des frais de transport des écoles (13 classes participantes sur la CC2T)	200 €
Les Toul' Badours	Journée festive Art et Culture Automne 2023 - Toul	300 €
Libdeau Chapelle Templière	Stage technique REMPART été 2023- reconstruction des murs d'enceinte chantier bénévole du 27 juillet au 12 août 2023.	1 000 €

MANIFESTATIONS SPORTIVES ET ANIMATION DU TERRITOIRE :

Montant global de 15 500 € individualisé comme suit :

Nom Association	Projet 2022	Montant proposé de subvention
La Caldéniacienne	35^{ème} Caldéniacienne Chaudeney-sur-Moselle 3 septembre 2023	3 200 €
ALTCK (Amicale Laïque Toul Canoé Kayak)	La Vogu' à Toul Randonnée nautique de 22 km sur la Moselle - 30 avril 2023 – Pierre-La-Treiche / Toul	2 500 €
US Toul Athlétisme	6 jours du toulois Course à étapes sur plusieurs villages – 18 au 24 juin 2023 Trail des côtes de Toul – 3^{ème} édition 12 mars 2023	2 500 €
ASSOCIATION DES COUREURS DE GONDREVILLE ET DE VILLEY SAINT ETIENNE (ACGV)	Les Foulées Gondrevilloises- 35^{ème} édition - 29 mai 2023 La 8^{ème} édition Aosis Trail des Abeilles – 27 août 2023	2 000 €
Foyer rural CHOLOY MENILLOT Pédal'Haye	Pédal'Haye : course de voitures à pédales 10 juin 2023 - Choley-Ménillot	1 500 €
Association Ecole des Champions	Ecole des Champions 10 mai 2023 - CC2T Écrouves	2 300 €
Amicale Laïque Toul Cyclo et VTT	37^{ème} édition des Randonnées des côtes de Toul Dimanche 14 mai 2023 - Arsenal - TOUL et Côteaux du Toulois	500 €
Santé Lucey Cycle Lucey'N	23^{ème} Lucey'N 10 avril 2023 - Lucey	1 000 €

ÉCONOMIE - TOURISME - CITOYENNETÉ

Montant global de 2 000 €, individualisé comme suit :

Nom Association	Projet 2022	Montant proposé de subvention
Cache-Cache Médias	Production - diffusion de l'émission quotidienne Cache-Cache Micro Toul	2 000 €

Mis en ligne le 19/06/2023 à 16h35

REÇU EN PREFECTURE

le 19/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20230615-2023_03_22-

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Montant global de 5 000 €, individualisé comme suit :

Nom Association	Projet 2022	Montant proposé de subvention
Never Be Silent - Chez Paulette	Festival, "les 100 ans de Paulette" 15-17 septembre - Pagny-derrière-Barine	2 500 €
Pêche et Nature du Toulais (AAPPMA Toul)	Championnat du monde de pêche 21 au 27 mai 2023 - Toul	2 500 €

Vu le règlement d'intervention en faveur du tissu associatif de la CC2T,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 04 mai 2023,

Vu l'examen en Commission Services publics du 31 mai 2023,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, Monsieur DOMINIAK s'abstenant, décide de :

- **Approuver l'octroi des subventions 2023 individualisées détaillées ci-dessus,**
- **Autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce utile à l'exécution de la présente délibération et au versement des subventions.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

Mis en ligne le 19/06/2023 à 16h35

REÇU EN PREFECTURE

le 19/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20230615-2023_03_22-